La redynamisation de certaines petites gares wallonnes par la création d'Espaces Multi-Services (EMS)

Afin de donner un nouveau souffle à vingt-trois petites gares de Wallonie, le Groupe SNCB et les autorités de tutelle décident, début juillet 2005, de leur offrir la possibilité d'être réaménagées en Espaces Multi-Services (EMS). C'est le début d'un accord de collaboration entre les pouvoirs publics fédéral et régional wallon, avec la participation active du Groupe SNCB. Les communes concernées ont la possibilité d'investir les lieux pour y implanter un projet qui garantit une activité en gare. Le Groupe SNCB, de son côté, reste propriétaire du bâtiment et continue à desservir l'arrêt.

Pour rappel...

Afin de préserver le patrimoine ferroviaire et d'enrayer le phénomène d'insécurité, une solution est très vite apparue pour une vingtaine de gares rurales wallonnes, engageant la responsabilité de trois partenaires, à savoir le Groupe SNCB, l'autorité communale et la Région Wallonne. C'est l'Accord de Melreux, signé le 5 janvier 2005, dans la commune de Hotton par les Ministres fédéral Johan Vande Lanotte et régional Philippe Courard, avec la collaboration du Groupe ferroviaire.

Garantir la desserte de l'arrêt, une présence humaine et des activités sur le site

La déclaration commune de Melreux portant sur la création d'Espaces Multi-Services dans 23 gares rurales wallonnes a pour objectif d'augmenter l'attractivité de ces lieux par la mise en place de nouveaux services tout en continuant à desservir la gare : les trains s'y arrêteront comme par le passé, l'affichage sera amélioré et la sonorisation des quais renforcée et commandée à distance, 24h/24. Des abris permettant aux voyageurs de se protéger en cas d'intempéries seront placés sur les quais dans les gares non équipées à ce jour. En outre, la salle d'attente sera accessible au minimum pendant la pointe matinale les jours ouvrables.

Chaque projet se fait sur base volontaire et implique un partenariat entre le Groupe SNCB, l'Autorité communale concernée et la Région wallonne. Chacun des projets retenus engage aussi la responsabilité des trois partenaires :

- le Groupe SNCB : met à disposition le bâtiment de gare pour la somme symbolique d'un euro pour une durée de six ans dans le cadre d'un contrat d'occupation. Le Groupe assure et garantit aux clients, de manière directe ou indirecte, l'information en gare ainsi que les services minimums (desserte de l'arrêt, sonorisation, affichage, promotion des canaux de vente alternatifs, abris de quais).

- la commune: donne aux clients SNCB accès à une salle d'attente confortable, en concordance avec les horaires d'ouverture. En parallèle, elle investit les lieux pour y concevoir, gérer et coordonner l'Espace Multi-Services en accord avec les partenaires publics et privés qu'elle accueille sur le site.

- la Région wallonne : veille au bon déroulement de chaque projet et aide les autorités communales dans leurs démarches afin que le projet puisse être développé de manière optimale.

Pour financer l'ensemble des projets et permettre aux communes intéressées de réaliser leur projet d'occupation de la gare, la Région Wallonne a prévu un montant global de 1,25 million € pour l'année 2005. Le coût de chacun des projets sera examiné au cas par cas. Ce montant permettra aux communes d'effectuer les travaux d'aménagements en vue d'une nouvelle affectation : service population, centrale de mobilité, centre de formation TIC, Police, accueil petite enfance, ...

Chaque commune était invitée à rentrer un projet « EMS » pour fin février 2005. Sur les 23 communes wallonnes concernées, 21 ont rentré un dossier de candidature pour réaffecter les locaux en Espace Multi-Services. Un groupe de travail, composé du Groupe SNCB et du Cabinet Courard, s'est rendu dans chacune des gares candidates pour rencontrer les autorités locales.

Dans une dizaine de gares, le projet a été avalisé tant par la Région wallonne que par le Groupe SNCB. Pour ces gares, les EMS pourront être créés dès le 1er juillet 2005. Une évaluation aura lieu un an après le début des activités.
Pour d'autres gares, un projet est en cours d'élaboration et selon la configuration des lieux et les possibilités techniques, un espace multi-services sera réalisé dans une phase ultérieure.
Enfin, pour 2 gares, aucune initiative n'a été prise à ce jour.

La première convention portant sur la création d'un Espace Multi-Services sera signée le 29 juin 2005 en gare de Frameries.

En annexe, la situation des différents projets EMS au 22 juin 2005

Contacts presse :

- *David GRASSO, porte-parole du Ministre Philippe Courard :*
  081/ 23.47.07 ou david.grasso@gov.wallonie.be
- *Anne WOYGNET ou Philippe THILS, porte-parole SNCB-Holding :*
  02/526.37.30 ou servicedepresse@b-holding.be

Gares EMS

Situation des différents projets au 22 juin 2005

	Gare	Projet	Montant estimé du projet	Montant du subside d'impulsion[1]
1ère Phase : 10 projets	**Amay**	Centre de formation aux TIC	62.500	62.500
	Chastre	Librairie Informations communales	50.000	50.000
	Courcelles	Service population Assistante sociale	En cours d'estimation	
	Frameries	Guichet d'accueil du PASS Librairie Location de vélos dans le cadre du Ravel	52.000	52.000
	Houyet	Guichet d'informations communales	50.000	50.000
	Manage	Guichet d'informations communales (avec la commune de Seneffe)	47.300	47.300
	Philippeville	Centrale de Mobilité	En cours d'estimation	
	Quevy	Conciergerie Bibliothèque ONE Services communaux Salle d'exposition Logements	125.000 (Première phase de travaux)	50.000
	Statte	Police communale Accueil de la petite enfance	50.000	50.000
	Thuin	Transport de personnes à mobilité réduite Poste Permanence de l'Intercommunale IGRETEC	500.000	150.000
			TOTAL :	**511.800**

[1] Sous réserve de confirmation

2ème Phase : 4 projets	**Court-Saint-Etienne**	ALE CPAS Croix-Rouge Espace culturel	168.000	A déterminer
	Bressoux	Maison de quartier Accueil du monde associatif Permanences communales	125.000	A déterminer
	Trois-Ponts	Guichet d'informations communales	En cours d'estimation	
	Tilly	ALE	En cours d'estimation	
3ème Phase : 4 projets	**Namêche**	Accueil d'entreprises par la création d'un hall-relais	En cours d'estimation	
	Poulseur	Accueil de la petite enfance (à préciser)	225.000	A déterminer
	Erquelinnes	ALE Fanfare communale	En cours d'estimation	
	Naninne	A préciser	En cours d'estimation	
Non retenus : 5 gares	**Assesse**	Agence locale de développement (promotion d'un Ecosite) Guichet énergie	L'état général de la gare empêche un montage financier viable pour le développement du projet. Rien que pour la rénovation de la gare, 1 million d'euros sont prévus. Auxquels devraient s'ajouter la stabilisation de la butte où est construite la gare.	
	Lillois	Police de proximité	La démolition programmée de la gare de Lillois en 2008 dans le cadre des travaux du RER empêche le développement d'un projet.	
	Hamoir	Police de proximité	La commune ne souhaitant pas conserver de	

			local voyageur dans la gare, le projet de gare EMS ne peut être appliqué.
	Gedinne	Pas de projet rentré	
	Limal	Pas de projet rentré	

Impact budgétaire 2005 : 1,250 million d'EUROS.
Total subsides d'impulsion au 22/06/2005 : 511.800 EUROS
Enveloppe restante : 738.200 EUROS

Légende :

1ère phase : Projets prêts à être réalisés avec occupation partielle ou totale des lieux (à partir du 1er juillet).
2ème phase : Projets qui nécessitent des précisions et/ou qui entraînent des travaux plus conséquents.
3ème phase : Projets en cours de discussion, à préciser, non confirmés ou dont la réalisation pose problème

Chaque projet a fait l'objet d'une visite sur les lieux et d'une rencontre avec le Collège.